

MODALITES DE REMBOURSEMENT
JUGE DE LIGNE - PHASE REGULIERE
LIGUE A MASCULINE - LIGUE B MASCULINE – LIGUE A FEMININE
Saison 2009 / 2010

LE CLUB RECEVANT PREND A SA CHARGE LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DES JUGES DE LIGNE DES RENCONTRES DE LA PHASE REGULIERE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES DIVISIONS LIGUE A MASCULINE, LIGUE B MASCULINE ET LIGUE A FEMININE.

DESIGNATION : Deux juges de ligne pour les rencontres des Divisions **Ligue A Masculine, Ligue B Masculine et Ligue A Féminine** désignés par la CRA du club recevant.

BAREME DES REMBOURSEMENTS :

Par juge de ligne :

INDEMNITE ARBITRAGE : 50,00 €uros

Si plus de 160 KM aller /retour : Indemnité forfaitaire : 5,00 €uros
(Ville du lieu de résidence => Ville du lieu de compétition)

Si plus de 200 KM aller/retour : Indemnité forfaitaire : 10,00 €uros
(Ville du lieu de résidence => Ville du lieu de compétition)

MODALITES :

Le remboursement est à effectuer avant la rencontre par le club recevant.

OoO

SAISON 2009/2010

DEMANDE DE REMBOURSEMENT
DE FRAIS ARBITRAGE JUGE DE LIGNE
LIGUE A MASCULINE – LIGUE B MASCULINE – LIGUE A FEMININE

LIGUE D'APPARTENANCE :

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Code Postal et Ville :

MATCH N : Du

OPPOSANT : A

Distance Kilométrique :

INDEMNITE ARBITRAGE :

50,00 €

INDEMNITE FORFAITAIRE KILOMETRIQUE : 5,00 €
(Si déplacement de plus de 160 KM aller/retour)

INDEMNITE FORFAITAIRE KILOMETRIQUE : 10,00 €
(Si déplacement de plus de 200 KM aller/retour)

REMBOURSEMENT POUR UN SEUL MATCH TOTAL :

Visa du club recevant

Remboursement le.....
Banque.....
N° chèque.....

Règlement à effectuer AVANT la rencontre par le club recevant.